

DÉCISION N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2023/01 relative à la désignation des directeurs
généraux adjoints

Montreuil, le 11 avril 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

DECIDE

Article 1^{er} :

En application de l'article D. 621-27 du code rural et de la pêche maritime, sont nommés directeurs généraux adjoints :

Monsieur Sébastien COUDERC,

Monsieur Jean-François KUNTGEN, secrétaire général,

Monsieur Pierre CLAQUIN, directeur « Marché, études & prospective »,

Monsieur Stéphane LE DEN, directeur « Interventions » par intérim.

Article 2 :

La présente décision remplace la décision N°FranceAgriMer/Direction/DGA/2020/01 du 7 juillet 2020.

La Directrice générale

Christine Avelin